

# COMMUNE D'ORCIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

### ARRETE DU MAIRE n° 2024-23

# Portant réglementation de la circulation :

Circulation alternée / Stationnement interdit / Vitesse limitée –
Route des Granges, Chemin de la Mouille, Route de Jouvernaisinaz,
Chemin de Sur Fosges, Chemin des Sources, Route du Col du Feu, Route des
Grands Champs, Route du Lyaud

Le Maire de la Commune d'Orcier,

Vu les articles L 2212-1 et L 2213-1 et L 2213.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article R 411-8 du Code de la Route relatif aux pouvoirs des maires en matière de circulation, Vu l'article L 131-3 du Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,

**Considérant** la demande de l'entreprise CECCON BTP demeurant 140 Avenue Jean Lolive – TSA 20001 – 93691 PANTIN CEDEX – représentée par Monsieur DEMANOU Kossi.

Considérant qu'il convient d'assurer les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route, que pour l'entreprise,

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules pour permettre le bon déroulement de travaux de raccordement fibre optique jusqu'au domicile et Génie civil.

### ARRETÉ

#### Article 1:

La circulation sera alternée, le stationnement interdit, la vitesse limitée à 30km/h et le dépassement interdit pour permettre le bon déroulement des travaux du 12/02/2024 au 15/07/2024 – Route des Granges, Chemin de la Mouille, Route de Jouvernaisinaz, Chemin de Sur Fosges, Chemin des Sources, Route du Col du Feu, Route des Grands Champs, Route du Lyaud.

#### Article 2:

La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise.

## Article 3:

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant toute la durée du chantier. Ampliation du présent arrêté adressé à :

- Brigade de Gendarmerie de Bons-Douvaine,
- Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- CERD de Vailly,
- Entreprise CECCON BTP.

Fait à Orcier, le 05 févrler Le Maire,

**Catherine MARTINERIE** 

MAIRIE ORCIER – 74550 ORCIER - 04 50 73 92 01 –
Site: <u>www.orcier.fr</u> Cour

Courriel: accueil@orcier.fr